



4 L'élaboration de la politique étrangère

Rôle de l'État

- Le premier ministre et le Bureau du Conseil privé jouent un rôle de premier plan dans les grands dossiers de la politique étrangère. Au niveau du Cabinet, les questions à débattre sont soumises par le Comité chargé de l'Union économique ou par le Comité chargé de l'Union sociale. Le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international joue également un rôle actif.
- Le Comité chargé de l'Union sociale se penche, par exemple, sur les dossiers de la sécurité humaine, de la Cour pénale internationale et de la politique culturelle internationale.
- Le Comité chargé de l'Union économique traite de questions comme les accords sur l'environnement, les accords fiscaux et le commerce international.
- Les ministres de la Coopération internationale et de la Défense nationale jouent aussi un rôle en politique étrangère et dans la coordination des activités internationales du Canada.
- Le ministère des Finances est le principal responsable des relations du Canada avec les institutions financières internationales — le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, notamment.
- Les provinces participent également à l'élaboration de la politique étrangère. Elles interviennent dans les dossiers qui relèvent de leur champ de compétence, telles l'immigration et l'exportation de ressources naturelles (le bois d'œuvre, par exemple).
- Le gouvernement du Canada leur fournit de l'assistance dans ces dossiers et dans d'autres domaines, telles les missions provinciales de promotion commerciale à l'étranger.